

Info-pêche No 58

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit - 12/2010

Page 1	Editorial : ce qui nous motive
Pages 2-3	Pollutions : quelques bonnes ... et trop de mauvaises nouvelles !
Pages 4-5	P'tites nymphos : toujours sympa et instructives !
Page 6	Statistiques du lac Léman : bilan de la pêche amateur et professionnelle pour l'année 2009
Page 7	Modifications à la Loi sur la Protection des Eaux : on touche au but
Pages 8-9-10	Nouvelles de la FSP et Résolution pour la Protection des Eaux
Page 11	Jean-Luc va à la pêche / Séquence « la nostalgie ... c'était mieux avant ! »
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de l'AGSP

Editorial

Certains cours d'eau genevois ont fait l'objet de toutes les attentions ces dernières années. Des investissements massifs de l'Etat ont permis d'améliorer de manière significative la qualité de leurs eaux. En même temps, les oiseaux piscivores sont déplacés des zones sensibles, de nombreux secteurs sont renaturés et la libre circulation des poissons rétablie.

L'AGSP a toujours considéré ces actions comme indispensables et prioritaires pour la pérennité de la pratique de la pêche de loisir dans le canton. Mais elle a également reconnu que certains parcours urbains fortement dégradés ne pouvaient plus garantir la présence des espèces les plus sensibles, et a accepté le retour des déversements de poissons surdensitaires sur ces secteurs.

Mais on ne triche pas longtemps avec les exigences écologiques des salmonidés : ils sont inféodés aux eaux propres et pures et ne se développent véritablement que lorsque les conditions leur conviennent sur le long terme. Que l'on puisse à nouveau, sur certains cours d'eau, pêcher Truites et Ombres dans de bonnes conditions, témoigne donc que développement économique et environnement de qualité ne sont pas incompatibles et que l'essor de ces populations sauvages est possible et réaliste.



Nous recherchons les Truites, les Ombres et les Saumons parce que nous savons que leur histoire est authentique, et que les rivières qui les abritent ne nous mentent pas sur leur qualité. Ils sont donc irremplaçables et méritent d'être protégés. C'est pourquoi l'AGSP propose actuellement de réduire les prélèvements des pêcheurs sur l'Allondon et la Versoix, les deux cours d'eau qui ont fait l'objet des mesures d'assainissement et de renaturation les plus spectaculaires.

Christophe EBENER - président AGSP



AXA - Winterthur Assurance

Quai du Seujet 12

Agence Principale du Sujet

Case postale 5345

1211 Genève 11

Claude-Alain Neury - Agent principal

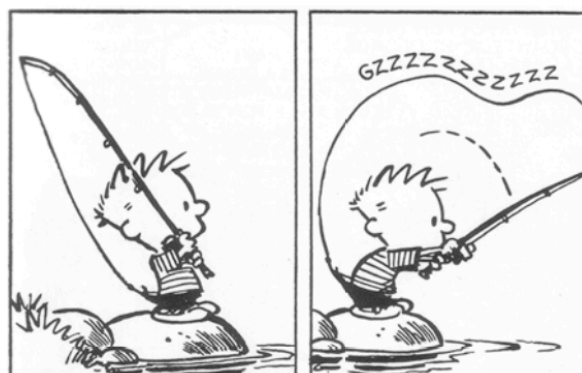
Tél. : +41 22 716 06 06

Fax : +41 22 716 06 00

Assurances toutes branches :

Choses - RC - Véhicule - Ménage -

Epargne - Risque - Bâtiment



«Spécial Pollutions» ... entre espoir et consternation !!

(MP) *Dénoncer les pollutions des eaux a toujours été une préoccupation fondamentale des pêcheurs : notre loisir préféré est intimement tributaire d'une bonne qualité des eaux. Même si ce sujet concerne tout un chacun, le rôle de «sentinelles» des cours d'eau est volontiers assumé par les pêcheurs qui partagent avec les associations de protection de l'environnement un sentiment de responsabilité vis-à-vis de cette ressource vitale. Dans ce contexte, les pêcheurs n'hésitent pas à alerter les autorités et les administrations publiques en cas de problèmes car un relâchement dans ce domaine serait catastrophique. Ci-après quelques nouvelles ... qui malheureusement ne sont pas toutes bonnes.*

PCB : contaminations élevées par des sources ponctuelles et des données très hétérogènes

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) relève dans son rapport de février 2010 sur la pollution des eaux par les PCB, que la concentration de cette substance dans les poissons n'est globalement pas excessive en Suisse. Cependant, les teneurs élevées en PCB de type dioxine mesurées en 2007 dans des poissons de la Sarine, en aval de la décharge de la Pila, puis plus tard dans des poissons prélevés dans la Birse, en aval de Choindez, ont été à l'origine du rapport. Ces contaminations ont mis en évidence la nécessité de disposer d'une vue d'ensemble de la situation afin de définir les mesures à prendre. La situation prévalant en Suisse a été évaluée à partir d'une compilation de plus de 1300 ensembles de données recueillis ces 20 dernières années. Les résultats pris en compte comprennent des mesures des PCB et des dioxines effectuées sur des poissons provenant d'un grand nombre de rivières et de lacs. Une partie importante du travail a consisté à harmoniser les données très hétérogènes afin d'obtenir des valeurs comparables. Les données disponibles concernent les régions et les cours d'eaux ou lacs suivants: la Birse et le Doubs et leur bassin versant, la Sarine et l'Aar (ainsi que leurs bras latéraux) jusqu'au lac de Biemme, l'Emme, le lac Léman et ses affluents, les rivières du Jura neuchâtelois et les eaux du bassin versant du lac de Neuchâtel et du lac de Morat, le Rhône avant son entrée dans le lac Léman ainsi que ses affluents, le Rhin d'Ilanz à Bâle, y compris ses affluents et le lac de Constance, plusieurs rivières et lacs du canton de Zurich, l'Inn et son bassin versant en Engadine, les rivières du Tessin, le lac Majeur et le lac de Lugano ainsi que plusieurs lacs de montagne. On ne dispose en revanche d'aucune donnée concernant plusieurs cours d'eau du Plateau, notamment l'Aar après le lac de Biemme, la Reuss et la Thur.

Des paroles aux actes

Le DOMEau avait annoncé vouloir mieux communiquer avec les pêcheurs. Et bien c'est fait ! Les représentants de l'AGSP à la CP ont ainsi pu apprendre que 30 opérations de police en rapport avec la pollution des eaux avaient été effectuées en 2010. 18 d'entre elles concernaient des pollutions avec impact avéré sur l'environnement, dont 2 avec mortalité de poissons. 23 cas de pollution ont été élucidés, dont celui de la Drize, qui avait été polluée le 10 mai 2010 à l'acide chlorhydrique lors d'un entretien de piscine. L'entreprise responsable a écopé de 4000 francs d'amende et frais administratifs, mais a fait recours ! Sur le Nant d'Avril, c'est un séparateur d'huile non entretenu qui a été à l'origine d'une pollution aux hydrocarbures. Le montant de l'amende et des frais s'élève dans ce cas à 5000 francs.

Sur le canal de Versoix, un système de désinfection de piscine était à l'origine d'un écoulement bleu dans la rivière. Dans ce cas, une mise en conformité a été exigée. A noter que la mise hors eau du canal de Versoix a permis l'identification de plusieurs rejets polluants qui n'auraient jamais été trouvés autrement. A l'échelle du canton, on imagine donc la tâche qu'il reste encore à accomplir dans ce domaine ! Les pêcheurs remercient le DOMEau pour sa transparence et souhaitent que ces transmissions d'informations se réalisent régulièrement ... et que les pollueurs soient sévèrement sanctionnés. A quand une publication régulière dans la presse ??



Quand le bâtiment va, tout va !

La présentation du DOMEau a par ailleurs révélé que huit corrections de faux raccordements ont été effectuées en 2010. Y compris dans des habitations neuves, où des entreprises avaient directement connecté les eaux usées avec les rejets d'eaux claires. Pour des professionnels ... il fallait le faire !

Pauvre Menoge : à nouveau polluée ...



Dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 2010, la Menoge (Haute-Savoie) a subi une pollution accidentelle de grande ampleur suite au déversement d'une importante quantité de xylophène dans ses eaux. Ce produit de traitement du bois contient des produits insecticides, notamment des pyréthrinoïdes de synthèse. Ces molécules sont extrêmement toxiques pour les organismes aquatiques, et peuvent entraîner des effets à long terme. 6 à 7 kilomètres de cours d'eau ont été totalement dévastés, avec mortalité de la quasi totalité des poissons présents. Les enseignements à moyen et long terme de cette pollution étant portés au dossier de la procédure de justice en cours, un développement plus détaillé suivra dans un prochain Info-Pêche. Il semble toutefois qu'on ne soit pas si loin d'une fermeture totale de la pêche sur ce cours d'eau...

Campagne de sensibilisation par l'Association Suisse des Gardes-Pêche

(MP) L'Association Suisse des Gardes-Pêche (ASGP ... à ne pas confondre avec l'AGSP !) a mis sur pied une campagne de communication sur l'évacuation des eaux de pluie et la pollution des cours d'eau par les grilles et bouches d'égout. Cette campagne coûtera près de 400'000 CHF et l'ASGP a récolté des fonds auprès de divers organismes. La Commission de la Pêche de Genève a voté un soutien à la DGNP et la DGEau afin qu'ils puissent débloquer les 15'000 francs qui devraient permettre le tournage d'un spot publicitaire, manifestant ainsi son grand intérêt pour une telle opération.

Réunis en association, les gardes-pêche qui défendent et protègent la biodiversité des cours d'eau de Suisse souhaitent sensibiliser la population à la question des grilles d'évacuation des eaux de pluie. Les infrastructures à notre disposition pour acheminer et distribuer l'eau nous font oublier que les systèmes de traitement de l'eau sont complexes. Ainsi les grilles qui servent à évacuer les eaux de pluie sont le plus souvent considérées par le plus grand nombre de personnes comme un simple tuyau de plus conduisant à une station d'épuration. Or, la plupart du temps ce n'est pas le cas et la pollution des cours d'eau est un problème réel dans notre pays.

L'objectif de cette campagne publicitaire est de sensibiliser les Suisses et les Suissesses à cette problématique particulière et, par le biais d'un message ciblé, les inciter à modifier leurs habitudes quotidiennes. Les personnes qui verront ce message publicitaire devront comprendre que les rivières et les fleuves de notre pays sont aussi alimentés par des eaux provenant de ces grilles d'écoulement et que c'est également leur responsabilité de prendre soin de la qualité de l'environnement dans les cours d'eau.

Le coeur de la campagne publicitaire repose sur un spot publicitaire de 20 secondes adapté dans les trois langues nationales. Les images filmées en rivière seront réalisées par Michel ROGGO, spécialiste de la photographie en milieu aquatique.

Le slogan de cette campagne est : « **SOUS CHAQUE GRILLE SE CACHE UNE RIVIERE !** »

Le calendrier de cette opération:

- Une conférence de presse de lancement de la campagne aura lieu le 29 mars 2011
- Un événement particulier aura lieu le 1er avril 2011 (ce n'est pas un poisson d'avril !) et sensibilisera le plus grand nombre.
- Une diffusion nationale sur les chaînes de télévision, au cinéma, sur internet, et de l'affichage du 1^{er} au 10 avril 2011.

P'TITES NYMPHOS - 1^{er} service

• La section jeunes de l'APL a besoin de vous !!

Afin de pérenniser les sorties de pêche-découverte à l'intention des jeunes pêcheurs, Giordano FURLANETTO et Laurent AHR, organisateurs de ces activités au sein de l'Amicale des Pêcheurs du Léman (APL), sont à la recherche de bénévoles qui seraient prêts à mettre à disposition leur bateau et leur temps durant la saison 2011. L'objectif est de répondre à la demande croissante de jeunes qui voudraient découvrir la pêche au lac et ainsi leur transmettre les connaissances halieutiques et le savoir-faire des «anciens». Ces actions auprès des jeunes pêcheurs ont également pour but de rajeunir les effectifs de l'APL.

Pour les contacter:

Giordano: 079 758 22 91

Laurent: 077 461 13 49

Email: apl.sect.jeunes@hotmail.com

• Bonne nouvelle pour les pêcheurs allophones

Constatant que les échecs aux examens qui permettent l'obtention du permis de pêche genevois l'étaient majoritairement pour des problèmes de langue, l'AGSP a proposé aux services de l'Etat de traduire le questionnaire pour que chacun puisse y répondre dans les meilleures conditions possibles. L'affaire suit son cours et nous espérons que les questionnaires seront traduits sous peu.

• Permis de pêche journalier

Les postes et commissariats de police ne vendront plus de permis de pêche journalier en 2011. Pour obtenir ces derniers, il reste les détaillants d'articles de pêche, le guichet de la DGNP ainsi que sur le site internet : http://etat.geneve.ch/dt/nature/a_votre_service-permis_peche_journalier_ligne-3848.html

• Où sont les géniteurs ?

Que ce soit sur l'Allondon ou la Versoix, les pêches électriques de recensement n'ont pas permis de fournir des géniteurs aux gestionnaires qui souhaitent développer en écloserie des alevins issus de poissons sauvages : La société de pêche « Les Tanneurs » qui espérait pourtant acclimater des truites farios sédentaires de la Versoix dans le canal du même nom, a donc dû renoncer à ce projet. En conséquence, le canal seraensemencé avec des boîtes Vibert remplies d'œufs issus des truites de la pisciculture de Thoiry. Cette dernière comptait pourtant sur ces pêches d'automne pour poursuivre l'expérience de l'année passée, qui consistait à produire des alevins rustiques dont la survie dans la nature est bien plus élevée que celle des poissons domestiqués. Dommage pour ces projets qu'il ne soit pas resté quelques poissons vivants parmi les centaines de géniteurs conservés chaque année dans ces cours d'eau... Les poissons adultes sont bien plus utiles dans un congélateur que dans une rivière, c'est bien connu !

• Fallait s'en souvenir

Une présentation de Gottlieb DAENDLIKER, inspecteur de la faune du canton de Genève, rappelait aux membres de la Commission de la Pêche que les ruisseaux pépinières de l'Allondon, qui échappent en général aux crues, participent certaines années presque pour moitié au nombre de juvéniles qu'on retrouve le long du cours d'eau. Les pêcheurs peuvent donc être reconnaissants pour le travail fourni par les sociétés gestionnaires dont les membres, soit dit en passant, ne prélèvent que très peu de salmonidés par année. Quand on sait la valeur des choses ...



• Mauvaise nouvelle

La présence de la maladie rénale proliférative (MRP) est confirmée depuis cet automne sur des truites de l'Allondon. La nouvelle est d'autant plus fâcheuse que l'on sait que les symptômes de la maladie apparaissent en général lorsque la température de l'eau dépasse 15°C pendant deux semaines. Il y aura certainement des conséquences sur la gestion halieutique, et l'AGSP vous en tiendra informés.

• Vous avez dit « urgent » ?

Les Ombres et les pêcheurs de l'Arve attendent le début des travaux avec impatience, mais ce n'est qu'en 2015 que le chantier de rénovation de la STEP de Vilette débutera. La situation est pourtant critique, puisque cette installation d'épuration des eaux est déjà au maximum de ses capacités, et qu'on attend encore 25% d'équivalents-habitants en plus ces prochaines années !!

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône

CH - 1205 Genève

Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32

Email : info@boutiquedupecheur.ch

Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous sans moi ..?



P'TITES NYMPHOS - 2^e service

• La truite marbrée refait son apparition au Tessin (Source: ATS - le 16 juillet 2010)

Espèce en voie d'extinction, la truite marbrée a fait sa réapparition dans la rivière Tresa au Tessin. L'Office de la chasse et de la pêche a relevé la présence les 24 et 25 juin derniers de cette espèce menacée en Suisse. Le système de monitoring du passage des poissons mis en place le long de la Tresa, à l'embouchure du lac de Lugano sur la frontière italo-suisse, a relevé la présence d'une truite marbrée. "Il s'agit d'un retour important survenu durant l'année internationale de la biodiversité", a souligné vendredi l'Office Tessinois de la chasse et de la pêche. "Les efforts pour réintroduire cette espèce, pratiquement disparue au Tessin et dans les Grisons, ont donc été couronnés de succès." Le monitoring du passage des poissons dans la rivière Tresa par le biais d'une caméra a été mis en place en 2007. En trois ans, il a permis de cataloguer des milliers de poissons de 19 espèces différentes. L'installation avait été construite dans le cadre d'un projet Interreg avec l'objectif de récupérer et conserver la truite marbrée. A cet effet, certains cours d'eau ont été assainis tandis que le repeuplement de truites marbrées se fera dans des piscicultures.

• Suivi thermique du bassin de l'Hermance

Cette étude réalisée dans le cadre du contrat-rivière du sud-ouest lémanique durant les années 2008-2009, met en évidence :

- des conditions thermiques globalement compatibles avec la vie piscicole sur l'ensemble des stations d'étude à l'exception d'une station située à 6 km de la source qui peut s'expliquer par le faible débit estival dans ce secteur.

- un risque élevé de développement de la MRP (Maladie Rénale Proliférative) sur la majorité du réseau.

- des conditions de développement intra-gravier potentiellement limitantes du fait des faibles températures hivernales sur le secteur amont de l'Hermance et sur le ruisseau des Mermes.

En outre, l'évolution étonnante des températures (refroidissements inexplicables) au cours de l'année sur 2 stations (situées respectivement à 10 km et 2,8 km de la source), ainsi que l'absence de logique amont-aval sur l'évolution des températures observées sur le cours principal de l'Hermance, semblent indiquer une forte perturbation de l'hydrologie de cette rivière, plus particulièrement durant la période estivale. Enfin, au-delà de ces considérations thermiques, la capacité du milieu à accueillir des communautés piscicoles fonctionnelles dépend également et surtout de la quantité d'eau. Or, il apparaît que l'Hermance subit des assècs sur un linéaire important durant la période estivale. Ainsi, la problématique de la ressource en eau semble très importante sur ce bassin versant transfrontalier.

• Le saviez-vous ?

Des pêches électriques conduites cet été dans l'Aire ont montré la présence de juvéniles de truites farios issus du frai naturel ! La persévérance de ces poissons est salutaire et mériterait d'être récompensée à sa juste mesure.

• Loche d'étang - un poisson de plus disparu en Suisse (Source: OFEV Section pêche et faune aquatique)

L'aire de distribution naturelle de la loche d'étang (*Misgurnus fossilis*) s'étend du nord-ouest de la France jusqu'à l'est du bassin de la Volga. En Suisse, quelques occurrences étaient signalées dans la région de Bâle mais sont aujourd'hui éteintes. L'atlas mentionne deux populations dans le bassin du Rhône près de Martigny (introductions artificielles). L'espèce est considérée comme "menacée d'extinction" en Suisse et appartient ainsi aux 506 espèces animales et végétales de Suisse dont la situation est alarmante.

(<http://www.artenschutz.ch/cr1.htm>).

Au niveau européen également, l'espèce est menacée et figure à l'annexe II de la Directive Faune-Flore-Habitat de l'UE. Des investigations récentes viennent de montrer que les populations du Rhône n'appartiennent pas à *Misgurnus fossilis* mais à *Paramisgurnus dabryanus*, une espèce non indigène importée d'Asie (Chine orientale - Corée). Nous devons donc malheureusement constater que - pendant l'année de la biodiversité - *Misgurnus fossilis* vient s'ajouter à la liste des 8 espèces de poissons déjà disparues de Suisse (esturgeon de l'Atlantique, estrugeon adriatique, grande alose, cheppia, lamproie de rivière, huchon, saumon et truite de mer).

• Du nouveau sur le site de l'AGSP

Les membres de l'AGSP peuvent maintenant y trouver les ordres du jour de la commission de la pêche, ainsi que de brefs résumés de ce qu'il s'y passe. Dès 2011, une synthèse de chacune des réunions du comité sera également publiée. Pour y avoir accès : www.agsp.ch

• Calendrier 2010-2011

Ouverture lac : dimanche 16 janvier 2011

Ouverture rivières : samedi 5 mars 2011

Ouverture rivières limitrophes : samedi 12 mars 2011

Conf. des présidents - FSP : samedi 26 mars 2011

AD de printemps de la FSP : samedi 7 mai 2011

Ouverture de l'Ombre (GE) : samedi 21 mai 2011



Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch

Pêche dans le Léman: statistiques pour l'année 2009

Source: Journal Le Temps: mercredi 3 novembre 2010 - Etienne Dubuis

Quelque 1'014 tonnes de poisson ont été retirées l'an dernier du plus grand lac de Suisse. Un chiffre record qui doit beaucoup à une gestion rigoureuse de la biodiversité.

Si la santé d'un lac est déterminée par le nombre de ses poissons, celle du Léman est excellente. La Commission internationale pour la pêche dans le Léman, réunie le 7 octobre 2010 à Thonon-les-Bains, a fait état de 1014 tonnes de poissons capturés en 2009 toutes espèces confondues, soit 236 tonnes de plus qu'en 2008. Cette belle performance fait de 2009 la deuxième année la plus productive depuis un quart de siècle, la première étant 1991 et ses 1037 tonnes. La **féra** (ou corégone) et la **perche** représentent 90% des prises, très loin devant l'omble chevalier et la truite.



Ces chiffres sont d'autant plus remarquables qu'il y a plutôt «sous-pêche» dans le Léman. Les pêcheurs amateurs sont au nombre de 7882 en 2009, ce qui représente une augmentation de 12% en un an. Mais les professionnels, qui représentent l'essentiel des captures (avec 860 tonnes l'an dernier), ne sont «que» 146.

« *Contrairement aux pêcheurs d'autres lacs, ceux du Léman s'avèrent en sous-effectif* », confie Frédéric Hofmann, conservateur de la pêche et des milieux aquatiques au sein du Service vaudois des forêts, de la faune et de la nature (SFFN). « *Il a d'ailleurs été décidé d'encourager les vocations en organisant en 2011 ou 2012 une campagne d'examens d'entrée dans le métier* ».

La santé du secteur de la pêche dans le Léman s'explique par deux facteurs. Le premier est l'amélioration de la qualité de l'eau ces dernières décennies. « *La diminution progressive du taux de phosphate a favorisé le retour à une plus grande biodiversité* », explique Philippe Vioget, directeur de la division laboratoire du Service vaudois des eaux, sols et assainissement (SESA).

Le second facteur est une gestion attentive du Léman, en violent contraste avec l'administration actuelle des mers et des océans. En amont, sites de frai et cours d'eau sont réaménagés pour offrir à la vie aquatique un milieu plus propice. En aval, le nombre de filets et celui des jours de pêche autorisés sont fixés et contrôlés strictement. De plus, le lac est régulièrement repeuplé. Les éclosiers de Saint-Sulpice et de Thonon-les-Bains reçoivent chaque année des œufs prélevés sur des géniteurs de manière à pouvoir immerger des alevins dans la nature au retour des beaux jours. Les quantités en jeu sont considérables: en 2010, 20 millions d'alevins de féra et 1,2 million d'alevins d'omble chevalier ont été ainsi mis à l'eau.

Mais tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des lacs. « *Le repeuplement ne va pas pouvoir continuer au même rythme* », assure Frédéric Hofmann: « *Cette technique donne satisfaction à court terme mais présente un certain risque à longue échéance. Les géniteurs étant toujours prélevés aux mêmes endroits et aux mêmes périodes, le risque augmente d'année en année de voir s'appauvrir le patrimoine génétique de certaines espèces* ». Décision a par conséquent été prise de réduire la quantité de poissons issus d'écloserie. Et ce dès l'an prochain. Le nombre d'alevins de féra rejetés dans le Léman diminuera de moitié en 2011 et celui d'omble chevalier d'un tiers, pour passer respectivement à 10 millions et à 800 000.

La pollution représente un deuxième souci. Car, malgré les apparences et la transparence retrouvée des eaux du Léman, elle persiste sous une forme plus sournoise qu'autrefois: celle des micropolluants, des produits potentiellement dangereux mais difficiles à détecter et à piéger tant leur dose est infime. Des essais pilotes se terminent à Lausanne (après Regensdorf) pour équiper nos stations d'épuration de traitements complémentaires efficaces contre ces substances.

Le troisième danger à guetter perches et féras est un poisson invasif, la **blennie fluviatile**. Après avoir longtemps eu le lac du Bourget comme limite septentrionale, cette espèce a fait récemment son apparition dans le Léman au déplaisir général. D'une taille de 7 à 8 centimètres, le nouveau venu est immangeable et n'a « *aucun intérêt pour l'écosystème lémanique* », selon les termes de Frédéric Hofmann. Il présente en revanche un inconvénient majeur: très gros consommateur d'œufs et d'alevins, il risque de



réduire autour de lui plus d'une population. « *Son arrivée est mystérieuse* », soupire le biologiste. Mais quelle que soit son origine, cette espèce s'est déjà trop multipliée pour qu'on puisse espérer son éradication, surtout dans un lac aussi étendu que le Léman. Il ne reste plus qu'à faire avec. En espérant qu'elle n'occasionnera pas autant de dégâts qu'on peut le craindre. La biodiversité est un éternel combat.

La loi sur la Protection des Eaux modifiée en vigueur dès le 1.1.2011

Berne, 24.09.2010 - Le Conseil fédéral a mis en vigueur au 1er janvier 2011 la loi modifiée sur la Protection des Eaux. Celle-ci prévoit que les cours d'eau et les rives de lacs retrouvent un état plus naturel.

La modification de la loi sur la protection des eaux constitue une des principales étapes dans la protection des eaux en Suisse. Actuellement, environ 40 % des eaux du Plateau sont endiguées, et ce taux passe à 80 % dans les agglomérations. En outre, plus de 90 % des eaux pouvant servir à la production d'énergie sont déjà exploitées. Les eaux ont besoin de plus d'espace pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions naturelles. Les modifications apportées à la loi sur la protection des eaux instaurent le cadre nécessaire afin que les cours d'eau et les rives des lacs retrouvent un état plus naturel et qu'ils puissent, en tant qu'habitats riches en espèces, contribuer à la conservation de la biodiversité. Les rives pourront aussi servir à la population de zones de détente de proximité et seront plus attrayantes pour le tourisme.

Les modifications de la loi ont été adoptées par le Parlement en décembre 2009 comme contre-projet à l'initiative populaire « Eaux vivantes », qui a entre-temps été retirée. Le 24 septembre 2010, le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur la loi adaptée au 1er janvier 2011.

Cours d'eau et rives de lacs plus naturels

Les nouvelles dispositions approuvées par le Parlement comprennent les éléments suivants:

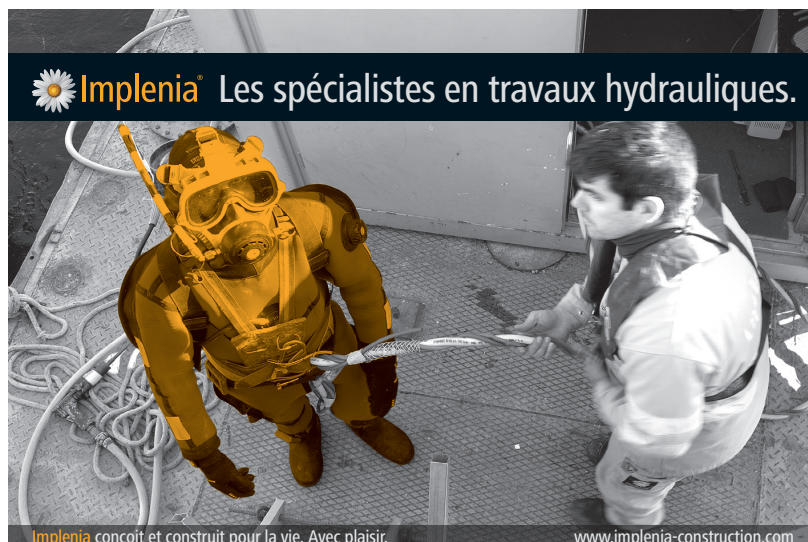
Espace réservé aux eaux: les cantons sont tenus de délimiter suffisamment d'espace pour permettre aux cours d'eau de remplir leurs fonctions naturelles et pour garantir la protection contre les crues. Selon la loi modifiée, l'espace défini peut tout au plus être exploité de manière extensive. Ces terrains exploités sont considérés comme des surfaces de compensation écologique. 20 millions de francs par an ont été prévus et pourront être versés à titre d'indemnités aux exploitants de ces surfaces.

Revitalisations: les cantons sont désormais tenus d'élaborer des programmes de revitalisation et de les mettre en œuvre, le but étant de restituer et de préserver durablement le caractère naturel des rives de lacs et des cours d'eau. La Confédération cofinance les travaux de revitalisation et de planification à hauteur de 40 millions de francs par an.

Réduction des effets négatifs de l'exploitation de la force hydraulique: les cantons sont tenus d'éliminer les atteintes causées par les éclusées et de planifier les assainissements nécessaires. Seuls sont prévus des aménagements ou des ouvrages (p.ex. des bassins de compensation), qui, contrairement aux mesures d'exploitation, n'entravent pas la production d'électricité. La loi révisée oblige également les cantons à remédier aux atteintes causées par les perturbations du régime de charriage. Les assainissements prévus, y compris le rétablissement de la libre migration des poissons conformément à la loi sur la pêche, sont financés par le prélèvement d'un supplément de 0,1ct./kWh sur les coûts de transport des réseaux à haute tension.

Modification de l'ordonnance sur la protection des eaux en cours

Les adaptations de l'ordonnance sur la protection des eaux, qui précisent les modalités d'exécution des modifications de la loi décidées par le Parlement en décembre 2009, sont en cours au DETEC. Une fois les résultats de l'audition évalués, le Conseil fédéral se prononcera, au cours des prochains mois, sur les dispositions définitives.





NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

1. Journal Suisse de la Pêche - Novembre 2010

Pour des organisations de pêche modernes et fonctionnelles

À l'occasion de la Conférence des présidents à Fribourg, toute une série d'aides et d'offres visant à permettre aux sociétés et aux fédérations de pêche de travailler de manière efficace et moderne ont été présentées en plus des impulsions thématiques.

Le spécialiste d'Internet Toni Zulauf, qui gère le site Internet et la banque de données de la fédération suisse via sa société Zic Internet & Communication AG, a dû constater lors de son exposé : « *Aujourd'hui, le site Internet de la fédération suisse, des fédérations cantonales et des sociétés de pêche représente un îlot dans un océan de données* ». C'est pourquoi la FSP propose désormais aux fédérations cantonales et aux sociétés locales de se rattacher à son site Web « national ». L'avantage est qu'elles reçoivent en permanence les informations d'actualité concernant la fédération suisse, mais peuvent, dans le même temps, mettre en avant les renseignements locaux et régionaux de manière tout à fait individuelle. Les fédérations et sociétés intéressées peuvent volontiers s'adresser à l'administrateur, Philipp Sicher, pour la coordination. C'est également à ce dernier qu'il faut s'adresser à propos d'un autre outil très important de la FSP : la gestion centralisée des adresses, basée sur Internet. Pour sa mise en place, Philipp Sicher propose de donner des cours de formation directement dans les fédérations cantonales.

Championnat des jeunes pêcheurs

Le but du « Championnat suisse des jeunes pêcheurs », qui a lieu les 18/19 juin à Liestal, n'est pas d'obtenir des aides au travail ou de l'argent, mais une présentation de la pêche au public. Joe Brunner, Président du CO, a encouragé les fédérations cantonales et les sociétés à promouvoir activement la constitution d'équipes composées de trois jeunes pêcheuses et pêcheurs et d'un encadrant. Il a ainsi déclaré : « *La pêche a besoin des jeunes, le Championnat des jeunes pêcheurs est une grande chance* ».

L'engagement des fédérations, sociétés et pêcheurs est indispensable en ce moment

Lors de la Conférence des présidents à Fribourg, Roland Seiler, président central de la Fédération Suisse de Pêche, a réitéré sur tous les tons et tous les modes la principale requête du comité directeur : « *Nous avons besoin de l'engagement des fédérations, des sociétés et des pêcheurs si nous voulons obtenir des résultats pour la pêche et le biotope des cours d'eau* ». Cette année, la Conférence d'automne des présidents s'est tenue à Fribourg, une ville choisie en raison de la présence de l'exposition « À l'eau » de Michel Roggo. Les participants à la conférence ont eu la chance d'être guidés dans le musée d'histoire naturelle par le maître photographe en personne.

Chaque signature compte

Cela a permis au président central Roland Seiler d'enchaîner directement avec la pétition « Sauvez nos cours d'eau ». « *Si nous voulons que les merveilleuses images de Roggo n'illustrent pas simplement des expositions et des calendriers, mais restent visibles dehors dans la nature, nous devons nous opposer à la folie des petites centrales hydroélectriques qui règne actuellement* », a déclaré R. Seiler. C'est pourquoi la FSP a lancé la pétition « Sauvez nos cours d'eau », qui dresse une liste concrète d'exigences vis-à-vis de la Confédération, des cantons et de la gestion de l'eau. « *Il ne faut en effet pas que tous succombent à la tentation de petits profits rendus possibles par la rétribution à prix coûtant du courant injecté et transforment les ruisseaux et fleuves en une multitude de petites productions électriques peu efficaces* », a indiqué R. Seiler. « *Mais la pétition n'aura un impact que si nous réunissons un grand nombre de signatures* » a-t-il mis en garde avant de s'adresser directement aux présidents, en tant que représentants de la base : « *Nous devons donc tous – fédérations cantonales, sociétés de pêche, chacun des pêcheurs – relever le défi commun* ».

Journées d'action cantonales

Roland Seiler s'est montré encore plus clair : « *Faire signer cette pétition est vraiment un jeu d'enfant parce que n'importe qui, indépendamment de son âge, de sa nationalité ou de son lieu de résidence, peut le faire, contrairement à ce qui se passe dans le cadre d'une initiative populaire* ». Chaque fédération cantonale, chaque société de pêche, chaque pêcheur se doit à présent de réagir si la pétition doit être un succès. « *Les meilleures idées ne servent à rien si la base n'est pas derrière nous* ». R. Seiler a invité les sociétés de pêche et les fédérations cantonales à tenir des stands de collecte, à recueillir des signatures lors de manifestations événementielles ou – solution la plus efficace – à lancer une journée d'action cantonale ou au moins régionale.

Application de la protection des eaux

L'engagement des pêcheurs est également nécessaire dans le contact avec les Parlementaires de la Confédération. « *Les syndicats paysans font actuellement preuve d'un culot rare dans le cadre de la mise en oeuvre de la législation sur la protection des eaux* », a expliqué sans ambages R. Seiler. Le Conseil national et le Conseil des États ont, à une large majorité, approuvé la révision de la loi sur la protection des eaux, contreposition à l'initiative populaire « Eaux vivantes ».

Pour ce faire, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mis les ordonnances correspondantes en consultation. L'Union suisse des paysans s'oppose aux restrictions sur les terres entre les cours d'eau et les zones exploitées. Les zones tampon (espaces) entre les terres agricoles et l'eau constituent un point essentiel pour la protection des eaux. La loi sur la protection des eaux oblige les cantons à fixer le besoin d'espace pour les fonctions naturelles des cours d'eau, pour la protection contre les crues et pour l'utilisation des cours d'eau. La FSP considère qu'il est impératif que la Confédération définisse des exigences minimales afin que les cantons soient protégés des tentatives de pression de l'agriculture. Si les revendications des agriculteurs venaient à aboutir, cela constituerait un grave abus de confiance politique – et quasiment plus aucune initiative populaire ne serait ensuite retirée (Ndlr: voir Résolution en page 10).

2. Journal Suisse de la Pêche - Décembre 2010

La fédération de pêche devient plus grande, plus puissante et ... plus jeune !

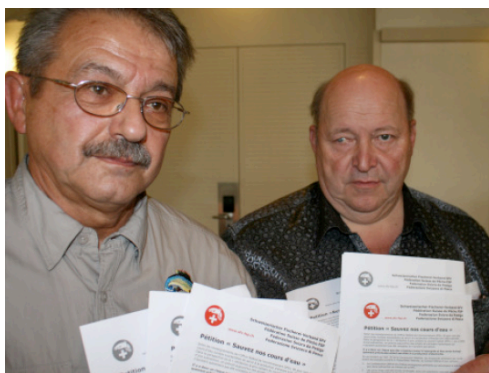
L'assemblée des délégués de la Fédération Suisse de Pêche (FSP) à Zurich a apporté son lot de bonnes nouvelles : obtention du statut d'observateur dans la FSP par la fédération valaisanne, incitation à la collecte de signatures en faveur de la pétition contre les petites centrales hydroélectriques par deux pêcheurs actifs, championnat des jeunes pêcheurs et un délégué de 15 ans !

Plus grande : les Valaisans en tant qu'observateurs

La croissance de la Fédération Suisse de Pêche se poursuit : à l'occasion de l'AD de Frutigen, de nouvelles sections avaient déjà pu être accueillies. À présent, à Zürich, l'AD a également approuvé la demande de statut d'observateur de la fédération cantonale valaisanne des pêcheurs sportifs. Stefan Wenger a présenté plus avant cette dernière, qui compte environ 3 000 membres : « *Nous avons besoin de mettre en place des alliances et nous sommes convaincus que nous aurons plus de poids au niveau cantonal si nous faisons partie de la fédération faîtière suisse. Réciproquement, nous pensons que si celle-ci compte davantage de membres, elle sera encore plus influente.* » Le président central Roland Seiler s'est réjoui de ce rapprochement du Valais et a déclaré en établissant un parallèle avec la relation homme/femme que le statut d'observateur correspond aux fiançailles. « *Mais celles-ci ne devraient jamais durer trop longtemps* ». Il espère que le statut d'observateur se transformera en statut de membre d'ici 2012 au plus tard.

Plus puissante : résolution

La FSP a considérablement renforcé son action politique et a pu engranger de nombreux succès. « *À présent, nous avons besoin d'un engagement résolu de la base dans le cadre d'une affaire politique* », a lancé Kurt Bischof, responsable de la communication, aux délégués. « *Nous avons besoin des fédérations cantonales, des sociétés et de chaque pêcheur pour pouvoir augmenter le nombre de signatures en faveur de la pétition contre la frénésie des petites centrales hydroélectriques.* »



Un hommage a été rendu à **Arnold Rauchstein** et **Robert Hürzeler** (photo) pour leurs résultats exemplaires dans la collecte de signatures. M. Rauchstein a mené différentes actions avec la société de pêche sportive de March et a ainsi collecté 425 signatures. M. Hürzeler en a de son côté réuni 592 à lui tout seul. Il reste encore du temps jusqu'à la fin de l'année. Les fédérations cantonales doivent relever le défi, chaque signature compte.

Insufflateurs de courage I : Robert Hürzeler (à gauche) et Arnold Rauchstein ont récolté de nombreuses signatures pour la pétition « Sauvez nos cours d'eau ».

Plus jeune : jeunes pêcheurs

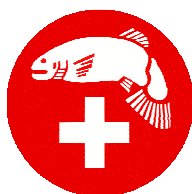
La FSP souhaite populariser la pêche chez les jeunes générations. L'un des moyens d'y parvenir est le Championnat des jeunes pêcheurs qui a lieu les 18/19 juin 2011 à Liestal. Urs Campana a encouragé les différentes fédérations cantonales à constituer des équipes participantes dans leur région.

Informations complémentaires:
www.jungfischermeisterschaft.ch

En parlant de jeunesse : la Fédération Cantonale Bernoise de Pêche a présenté lors de cette AD son plus jeune délégué, **Simon Bucher** (photo), âgé de 15 ans !



Insufflateur de courage II : **Simon Bucher**, 15 ans, le plus jeune délégué de la Fédération Cantonale Bernoise de la Pêche.



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Résolution

Des eaux vivantes requièrent plus d'espace !

La Fédération Suisse de Pêche FSP

- salue** l'entrée en vigueur, décidée par le Conseil Fédéral, de la loi révisée sur la protection des eaux le 1^{er} janvier 2011, une loi adoptée par le Parlement en décembre 2009 en tant que contre-proposition à l'initiative populaire « Eaux vivantes » lancée par la FSP ;
- attend** des cantons et des centrales hydroélectriques une planification et une réalisation rapides des revitalisations nécessaires des cours d'eau aménagés ainsi que des mesures en vue de la réduction des effets négatifs de l'exploitation de l'énergie hydraulique (éclusées, équilibre sédimentaire, obstacles à la migration) ;
- souligne** l'importance essentielle de garantir durablement un espace suffisant aux cours d'eau afin que leurs fonctions naturelles et la protection contre les crues soient assurées ;
- insiste** pour qu'aboutissent l'aménagement et l'exploitation extensifs de l'espace réservé aux eaux exigés par le Parlement, qui permettent entre autres d'éviter la pollution des cours d'eau suite à l'épandage négligent de purin et à l'usage inapproprié de pesticides ;
- demande** que les surfaces définies en tant qu'espace des cours d'eau soient retirées des contingents cantonaux de surfaces d'assolement ;
- condamne** la tentative du lobby des agriculteurs de faire échec à la mise en application de la nouvelle loi sur la protection des eaux et ainsi de mettre en jeu la crédibilité du Parlement ;
- requiert** du Conseil fédéral qu'il garantisse une mise en œuvre rapide et méthodique des nouvelles directives sur la protection des eaux en intégrant des dispositions précises et énergiques à l'ordonnance sur la protection des eaux.

La présente résolution a été adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée des délégués de la FSP du 30 octobre 2010 à Zurich.



Jean-Luc aussi ... va à la pêche !

(M.P.) Notre membre et ami Jean-Luc BEYELER a lu avec intérêt l'article consacré à la belle capture d'une magnifique truite de mer par son acolyte de pêche, Michel WAELCHLI, sur le Rio Grande en Patagonie. N'en déplaise aux grands voyageurs halieutiques, de très belles captures peuvent aussi avoir lieu dans nos contrées. La preuve: cette splendide truite arc-en-ciel capturée cet automne à la mouche par Jean-Luc dans le lac de Chermignon à Crans-Montana. Même si le décor n'est pas aussi prestigieux que le sud de l'Argentine, ce petit lac géré par «Luigi» du Café Carrefour à Montana n'en demeure pas moins une belle destination pour les moucheurs de notre région. Le permis journalier peut être obtenu sur place au café (mouche fouettée uniquement).

Une splendide «arc» du lac de Chermignon

IL ETAIT UNE FOIS ...

(MP) Nous publions ci-dessous un article paru dans le Journal du T.O.S. en 1962 ... il y a donc 48 ans (2 générations !). Tout cela semble tellement encore d'actualité qu'on pourrait le transposer tel quel à notre époque. Lisez, c'est édifiant !

LES GARDES DOIVENT-ILS D'ABORD GARDER OU NON ?

Nous recevons journallement les doléances de membres du T.O.S. Nous signalant les nombreuses infractions et délits qu'ils voient commettre sur les rivières de 1ère catégorie. Ils déplorent le fait qu'il est extrêmement rare de voir les gardes et d'être contrôlé par eux. Cela s'explique si l'on sait que les gardes fédéraux sont au nombre de 4, 5 ou 6 au maximum par département et qu'ils sont utilisés à quantités d'autres choses que la surveillance proprement dite. Nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs un échange de lettres à ce sujet entre l'un de nos administrateurs et le Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Pêche.

Extraits d'une lettre du 4 décembre 1962 à M. Le Secrétaire Général du C.S.P.

« Nous vous transmettons à toutes fins utiles et en espérant que vous pourrez y apporter remède un extrait du rapport de l'un de nos membres. C'est par dizaines que nous recevons de semblables plaintes. Il semble bien qu'il y ait quelque chose qui ne marche pas du côté du gardiennage. Faut-il en trouver la raison dans le fait (...) qu'ils sont souvent soumis à des pressions, ou encore et peut-être qu'ils sont découragés par le fait que les Procès-verbaux qu'ils dressent ne sont pas toujours suivis de condamnations. Celles-ci souvent d'ailleurs, quand elles sont prononcées, n'étant pas suivies par la Justice, comme nous l'avons naguère signalé (...). Il semblerait par ailleurs que certaines régions ne tirent pas de leur personnel le résultat qu'on pourrait en attendre. Trop souvent une partie de ce personnel, déjà réduit, est employé à d'autres tâches qu'au gardiennage : pisciculture, travaux de secrétariat, préparation de congrès, etc. Il ne vous échappe certainement pas que les pêcheurs sont las de constater que les années passent sans qu'apparaissent des améliorations. Au moment où l'on envisage une augmentation du taux de la taxe piscicole il est à craindre que celle-ci soulève des protestations véhémentes de la part des usagers qui ne demanderaient qu'à payer, s'ils avaient la possibilité de constater des changements heurs dans quelques domaines. Le leitmotiv des doléances: Nous constatons des quantités de violations des Lois quand nous sommes sur la rivière, jamais nous ne voyons les gardes »

Extraits de la réponse de M. Le Secrétaire Général du C.S.P. du 10 décembre 1962

« Votre lettre du 4 décembre a retenu toute mon attention mais je dois vous dire tout de suite que je ne saurais partager entièrement votre avis, pour ce qui concerne la garderie commissionnée. (...) Votre lettre appelle de ma part les observations suivantes:

Les gardes seraient utilisés à d'autres tâches que le gardiennage

Je vous répondrai sur ce point : « tant mieux ». En effet, nous ne voulons pas que nos gardes ne soient que de simples gendarmes. Pour ma part, j'estime qu'un garde a mieux à faire en détruisant par exemple des rats sur une frayère, qu'à dresser des procès-verbaux (...). En somme, si nos gardes doivent bien entendu s'adonner à la lutte contre le braconnage, nous voulons aussi que ce soient des techniciens. Je crois d'ailleurs que vous ne doutez absolument pas de l'oeuvre très importante actuellement accomplie par nos gardes sur le plan technique: aménagement de frayères naturelles, destruction de poissons nuisibles ou envahissants, transferts de population, etc..., etc.

Jamais nous ne voyons les gardes

Ca c'est un slogan ! Dans les congrès fédéraux, j'entends bien des présidents d'associations le lancer. Bien sûr, les gardes ne peuvent pas être partout. Ils ont d'ailleurs bien d'autres tâches à accomplir - et c'est heureux - que la surveillance proprement dite de la pêche. J'ajoute que lorsque les gardes se montrent, on proteste bien souvent contre leur activité et l'on vient nous demander d'arranger les choses. Or, il n'en reste pas moins que d'une manière très générale, le Corps des garde-pêche commissionnés est digne d'éloges ».

CONCLUSION : RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL !!

ARTICLES DE PÊCHE
LACS ET RIVIÈRES
www.articles-peche.ch

Un grand choix pour la pêche,
rivières, mouche, lacs et traîne.
Écoles de pêche lac et mouche.

Mardi à Vendredi:
9h00 à 12h00 / 13h30 à 19h00
Samedi: 9h00 à 12h00 / 13h30 à 18h00
Ouvert le DIMANCHE matin
de Juin à Septembre
Fermé le LUNDI

PROLOGIC
Garbolino
Abu Garcia
MITCHELL

Articles de Pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix
Tél. +41 (0)22 755 54 41
Fax +41 (0)22 755 54 42
versoix@articles-peche.ch




Le Rond Dans L'eau
Le Pont de Fillinges
74250 Fillinges

Specialiste des
Pêches sportives
Mouches-Leurres

TEL:
0033450311191

www.salonpechenature.com



***Vous n'êtes pas encore des nôtres ?
Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?***
Que les scientifiques mettent au point la «truite transgénique»
capable de résister à toutes les pollutions ... et même à l'eau chaude ??

Sociétés membres :

Amicale TOS-Lémanique	La Carougeoise
Les Bouvières	Les Pêcheurs de l'Ombre

DEMANDE D'ADHESION (No 58 - Décembre 2010)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____
Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____
No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP ou de l'une de ses sociétés:

- Je désire adhérer à la société : _____ (écrire le nom de la société)
(Votre demande sera transmise au président de la société)
- Je désire adhérer à l'AGSP en tant que membre individuel (cotis. : 30.- par année)
- Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac* rivière *
- Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours: SaNa Standard* Brevet Pêcheur Sportif *
- Cochez la(les) case(s) souhaitée(s) * entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

AGSP	EBENER Christophe	29, rue de la Tambourine	1227	CAROUGE
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	239, rue de Bernex	1232	CONFIGNON
LES BOUVIERES	HAYOZ Christophe	4b, ch. de l'Aulne	1212	GRAND-LANCY
LA CAROUGE OISE	BRINER Charles	116, ch. de la Montagne	1224	CH.-BOUGERIES
LES PECHEURS DE L'OMBRE	HONEGGER Jean-Luc	255, rue de Bernex	1233	BERNEX

Site de l'AGSP : www.agsp.ch
Site Ecoles de pêche Genève : www.vulgata.ch
Site de la Fédération Suisse de Pêche : www.sfv-fsp.ch
Site des Bouvières: www.bouvieres.ch